

AR Prefecture

046-214601767-20250729-20250747-DE  
Reçu le 06/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 29 juillet 2025

**Nombre de conseillers**

En exercice 12  
Présents 11  
Votants 12  
Absents 01

**Date de la convocation :**

22 juillet 2025

**Date d'affichage :**

22 juillet 2025

**OBJET :**

**Délibération N° 2025-07-47**

**Projet de cession d'un  
terrain appartenant à la  
commune et démarches  
à engager**

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 06/08/2025

Et publication ou notification

Du 06/08/2025

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf du mois de juillet à 20 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

**Présents :** Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien-Grimal Béatrice - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine- Soulier Bruno - Verbiu Laurie.

**Absents :** Serrau Martial a donné procuration à Mas Cédric.

**Secrétaire de séance :** Bouyssou Vanessa.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ce projet évoqué en informations diverses lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin dernier. Il précise que ce terrain, sis au Mas de Charles, chemin des Rocailles, est un appendice non cadastré d'environ une vingtaine de mètres carrés de la voie publique.

Il expose que la commune s'est rapprochée de la juriste de l'association des élus du Lot afin de connaître la procédure adaptée à la vente de ce terrain. Après analyse de la situation, ladite juriste conseille à la commune de s'attacher les services d'un géomètre expert afin d'explorer l'historique et le statut de ce terrain et ainsi déterminer la procédure à mettre en place

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de solliciter des devis de géomètres experts pour établir l'historique tout comme le statut dudit terrain, et d'en faire un éventuel bornage ;
- mandate Monsieur le Maire pour établir et signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jacques COLDEFY

